

---

## **Documentation d'orientation stratégique (DOS) de l'Université-Cible de Lyon : toutes les craintes sont confirmées !**

*Le 28 mai les présidents des « établissements fondateurs » du projet « Université-Cible » élaboré en réponse à l'IDEX ont transmis le « document d'orientation stratégique » (DOS) qui présente la structure et le fonctionnement du futur établissement projeté. S'il apporte des précisions importantes, il se situe dans le prolongement des documents déjà remis antérieurement et confirme donc que ce projet représente une attaque d'ampleur contre les universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région lyonnaise et leurs personnels.*

Sous couvert d'une meilleure visibilité dans la compétition internationale, il s'agit en réalité de se conformer à l'oukaze politique de la restructuration/fusion institutionnelle énoncé sous les ministères de Valérie Pécresse puis de Geneviève Fioraso et renforcé sous Frédérique Vidal. Tous les monstres institutionnels peuvent apparaître via l'ordonnance sur l'expérimentation de la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en décembre 2018, ordonnance qui institue la dérogation en norme. Il ne s'agit donc certainement pas d'une « ambition partagée », certainement pas d'un souhait des personnels. C'est un projet imposé d'en haut et qui, **comme tout projet de fusion/restructuration, a pour objectif de faire des économies de personnels et de moyens** (les quelques oboles supplémentaires de l'IDEX ne profiteraient qu'à quelques « têtes d'épingles »). Utilisant les possibilités offertes l'ordonnance sur l'expérimentation, l'Université-Cible, dotée de la personnalité morale et juridique, intégrerait deux établissements, l'ENS et l'INSA, qui conserveraient leur propre personnalité morale et juridique !

En lieu et place des CT et CHSCT existant dans chacune des universités actuelles, **il n'y aurait plus qu'un seul CT et un seul CHSCT, pour 10 000 personnels !** La loi de transformation de la fonction publique, dont FO demande l'abrogation, impliquerait de plus leur fusion en un seul CT ainsi que la disparition des CPE.

La genèse de la structure interne de l'Université-Cible illustre le rejet de toute collégialité et vraie discussion, puisque la définition des « **PFR** » (pôles de formation et de recherche) s'est faite sans aucune véritable discussion (voir notre communiqué du 26/09/2018). Ainsi **des disciplines sont isolées d'autres sans aucune raison** : informatique séparée des mathématiques, biologie à part des sciences. **D'autres disciplines sont regroupées sans aucune logique** : sports et sciences de l'éducation ; sciences et « humanités », c'est-à-dire tout le secteur des arts, lettres et sciences humaines, ... quant à la coordination entre ce dernier sous-ensemble et Lyon II, qui a la chance de rester en dehors du projet, elle n'est absolument pas envisagée. **Dans le pôle « Ingénierie », la présentation ne fait plus apparaître qu'une seule école d'ingénieurs, l'INSA** : que devient Telecom Saint-Étienne ? **Les IUT seraient absorbés tous ensemble dans un pôle « STS »** (Sciences, technologies et sociétés) où les DUT seraient fondus dans des formations en trois ans ou dans des « licences professionnalisantes », négation même des PPN et CPN qui garantissent, sur deux ans et en 120 ECTS, des formations de haut niveau, qualifiantes et reconnues dans les conventions collectives.

**La collégialité et la démocratie, bafouées dans la préparation de cette structuration interne, le sont tout autant dans le fonctionnement statutaire annoncé.** Le CA de l'Université-Cible serait très majoritairement composé de personnalités extérieures, dont la nomination dépendrait en grande partie de la volonté présidentielle, **les BIATSS (45 % des personnels) y auraient en tout et pour tout 4 élus !** Le président de l'« Université-Cible aurait un « droit de veto » sur la désignation

des responsables élus des huit PFR et du campus de Saint-Etienne et un droit de regard sur la désignation des directeurs des deux établissements conservant leur PMJ. En outre le directeur (nommé) de l'INSA serait de droit directeur du PFR « Ingénierie », celui (nommé) de l'ENS serait de droit le directeur du PFR « Sciences et Humanités ». Dans le COMEX (comité exécutif), d'une douzaine de personnes et qui sera la véritable organe décisionnaire de l'ensemble, ne se trouveraient que des personnes nommées ou dont la désignation serait soumise à l'approbation du président. Pour les enseignants et enseignants-chercheurs, le rôle de l'« assemblée académique » est particulièrement restreint. Les orientations en matière de pédagogie et de recherche se décideraient ailleurs, dans le « conseil d'orientation stratégique » (personnalités extérieures) et au COMEX... **Tout ceci est antagonique à la tradition universitaire, qui repose sur l'élection des responsables et des délibérations collégiales.** Comment serait-t-il possible de développer de nouveaux projets de recherche ou pédagogiques, si tout est soumis, plus encore qu'avant, à la « politique de site » de l'établissement et au contrôle par une oligarchie d'obligés du président ?

**La place de l'EU1C (Ecole universitaire de premier cycle) est particulièrement mal définie,** puisqu'elle diffère selon les PFR. Dans le PFR « Sciences et Humanités » (presque ¼ du total des effectifs), ce serait une sorte de déversoir, puisqu'il est prévu que soient développées à côté des filières « sursélectives » (renforçant donc les sélections injustes instaurées par Parcoursup ou à l'entrée en M1 et en M2), créant ainsi une **université à deux vitesses**.

Beaucoup d'éléments restent dans le flou : **survivance des UFR, des départements, des SCD existants ? Maintien des services, des postes ? Politique indemnitaire ?**

Toute une rhétorique est déployée pour tenter de faire croire qu'une politique sociale ambitieuse serait développée mais les personnels ne peuvent être dupes. Le « pacte social » décrété unilatéralement par les directions des établissements et auquel FO ESR 42 refuse donc d'être associé, ne garantit pas le maintien des postes, des fiches de postes, des primes. Il est avancé qu'il n'y aurait pas de mobilité non volontaire ... mais lorsque votre poste ou votre service disparaît, quelle « volonté » peut donc bien vous rester, à part celle de « choisir » ce qui vous est imposé ? Tous les personnels des actuelles universités, qu'ils soient BIATSS, enseignants, enseignants-chercheurs, statutaires ou contractuels, se retrouveraient affectés à l'« Université-Cible » et dépendraient concrètement de « PFR » multi-sites ou de l'EU1C ou du « campus » de Saint-Étienne, au sein desquels seraient définis leurs poste, service et avancement.

**Le site roannais** serait de fait rattaché au PFR STS. **À Saint-Étienne**, on pourrait se réjouir que soit créée une structure dite « campus de Saint-Étienne ». Mais cette structure pourrait bien n'être que « transitoire » au sein de « trajectoires » qui vont jusqu'en 2025 ou 2030, et la garantie donnée d'un maintien des postes et budgets à Saint-Étienne repose sur du sable : elle est en effet liée au maintien de la dotation budgétaire par l'État ... alors que cette dotation ne concernerait plus Saint-Étienne ou l'UJM (disparue), mais l'Université-Cible, qui décidera donc comme elle l'entendra de la répartition interne de ses crédits.

Il s'agit donc d'un **recul sans précédent**, non seulement du point de vue institutionnel mais du point de vue des droits des personnels (représentation, conditions de travail, hygiène, sécurité, affectation des postes, définitions des services, des postes, des primes, ...). Le DOS sera soumis aux votes des CT et CHSCT de l'UJM le 13 juin.

**Les personnels de l'UJM peuvent compter sur leurs représentants  
FO ESR 42 pour voter contre ce DOS !**

**Arrêt de l'INDEX ! Abandon du projet d'Université-Cible !  
Maintien de tous les établissements d'enseignement supérieur et de  
recherche de la région lyonnaise, avec leurs postes et leurs services !**